



## BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DU G.P.L.R.

### SOMMAIRE :

Edito	1
La région en timbres	2
Jeunesse	3
Articles du trimestre	4 à 10

### Le mot du Président

Nous voilà arrivés à l'approche des fêtes, il est temps de faire le bilan de l'année écoulée. Notre Région a été mise en avant par l'implication de nombreux collectionneurs qui ont exposé en niveau 1, 2, en championnat de France et à Open Sport à Paris, aussi bien qu'en international. Je les félicite tous, mais je ne les citerai pas dans mes propos de peur d'en oublier. Je me contenterai de vous donner le dernier d'une longue liste, à savoir Guy Bardin, qui, sous les couleurs du Club de Sète vient d'avoir une médaille de Vermeil à l'expo Hafnia de Copenhague en Classe ouverte et 8 cadres.

Par ailleurs, notre Région peut être fière cette année d'avoir eu autant de premiers jours qui ont couvert à chaque fois un département différent :

- Le 29 Mars à Sète (Hérault) : la cinéaste Agnès VARDA
- Le 5 Juillet à Nîmes (Gard) : L'avion Canadair
- Le 2 Novembre à Lagrasse (Aude) : Le village et son abbaye
- Le 7 Novembre à Vallon Pont d'Arc (Ardèche) : la Grotte Chauvet

Ces premiers jours ont été un succès et je vous invite, si vous n'avez pas encore souscrit aux souvenirs, de contacter les associations respectives qui ont organisé les événements pour vous les procurer. Les cartes maximums étaient chaque fois de très belle facture !

Je terminerai en vous souhaitant à vous et à vos proches de belles fêtes de fin d'année. Je vous présente également mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

M. SUBRA

## LA REGION EN TIMBRES

Deux premiers jours, en moins d'une semaine d'intervalle, ça ne s'est jamais vu dans notre Région. Cela méritait d'être souligné. Aussi ai-je choisi de vous faire partager mon émotion devant 2 si beaux timbres.

### LAGRASSE

Emis le 2 Novembre 2024  
Dessin et Gravure de Line Filhon  
Imprimé en taille douce en bloc-feuillet de 12 timbres  
Tirage 475 200 exemplaires  
Valeur faciale : 1.29€ - usage : lettre verte jusqu'à 20 g



Lagrasse est situé au creux d'un méandre de la vallée de l'Orbieu, dans le département de l'Aude. Cette région appelée Basses-Corbières est caractérisée par des collines couvertes de pins et de végétation méditerranéenne. Les coteaux étaient jusqu'en 1914 entièrement à nu, pâturés ou cultivés en terrasses. Le bourg médiéval s'est développé dans le sillage de l'abbaye bénédictine fondée par Charlemagne en 779. Le plan d'urbanisme, les sculptures et décors peints, les façades gouttereaux sur les ruelles étroites, les immeubles remarquables témoignent de la prospérité commerçante et artisanale passée. Sur la rive opposée, reliée par un pont en pierre de la fin du XIIIe siècle, l'abbaye a constitué du VIIIe au XVIIe siècle un centre spirituel. L'abbaye a été saisie comme bien national et scindée en deux lots à la Révolution. La partie XVIIIe, mauriste, est occupée depuis 2004 par une communauté de religieux. La partie médiévale est propriété du Département de l'Aude.

### LA GROTTTE CHAUVET

Emis le 7 Novembre 2024  
Dessin et gravure de Pierre Bara  
Imprimé en taille douce en bloc-feuillet de 9 timbres  
Tirage 494 964 exemplaires  
Tirage de 25 000 Blocs souvenir  
Valeur faciale : 1.29€ - usage : lettre verte jusqu'à 20 g



L'Ardèche recèle sur son territoire l'un des plus beaux joyaux de l'art pariétal connu à ce jour, la Grotte Chauvet-Pont d'Arc, dont les plus anciennes représentations sont datées de 38 000 ans. C'est une vaste cavité, ornée de nombreuses concrétions, qui contient plus de 1 000 représentations graphiques ainsi que de très nombreuses autres traces de présence humaine et animale. Sa découverte en décembre 1994 a été un événement considérable. Les campagnes de recherches scientifiques menées sans interruption depuis 1998 par des équipes pluridisciplinaires ont permis de faire avancer considérablement nombre de nos connaissances sur l'art pariétal et les sociétés paléolithiques. Cette magnifique cavité ornée, arrivée jusqu'à nous dans un extraordinaire état de conservation, est fragile. Par mesure de protection et de conservation, elle ne peut donc pas être ouverte à la visite au public. Une réplique baptisée Grotte Chauvet 2 - Ardèche a été ouverte en 2015 pour révéler au public ce monument préhistorique unique et le caractère exceptionnel des œuvres des artistes aurignaciens qui vivaient à cette époque. Trente ans se sont écoulés depuis la découverte de la grotte originelle par Éliette Brunel, Jean-Marie Chauvet et Christian Hillaire le 18 décembre 1994.

## JEUNESSE



S'initier à un loisir éducatif original, collectionner des timbres selon ses propres goûts, avec des thématiques choisies par les enfants ou les ados eux-mêmes,

participer à des activités ludiques et éducatives liées au timbre, développer des aptitudes de patience, d'attention et de recherche, s'ouvrir aux autres pour échanger, montrer et agrandir sa collection, développer son savoir, ses connaissances et sa culture, participer à des expositions et des concours primés....

C'est ce que proposent à nouveau nos initiatives « jeunesse » en 2024.

- ✚ En appui sur une convention partenariale/agrément Education Nationale- F.F.A. P, les activités philatéliques tournées vers la jeunesse ont redémarré avec l'année scolaire 2024/2025.
- ✚ Dans nos associations fédérées, nous comptons des adhérents âgés de 7 à 18 ans dans l'Hérault (Montpellier et Sète) et dans l'Aude (Carcassonne).  
Nous leur proposons entre autres des activités régulières (atelier philatélique jeunesse mensuel de Carcassonne, envois de timbres relatifs aux thématiques choisies par l'enfant ou l'adolescent), la participation aux concours-expos de la fédération (Open Sport ou Timbres Passion par exemple), des initiations en scolaire ( écoles primaires et collège dans l'Aude, interventions en A.L.A.E. À Montpellier).
- ✚ Aller à la rencontre des jeunes ( qui rappelons-le sont l'avenir pour la philatélie aussi) peut paraître assimilable pour certains à « mission impossible » à l'heure des tablettes et des réseaux sociaux....Pourtant, si l'on désire agir, les outils existent: une page spéciale « jeunesse » est visible sur notre site internet, ainsi qu'un flyer pouvant être mis à disposition du public « jeune » lors des manifestations type Salon, Expos ou Fêtes du Timbre).
- ✚ Evènement annuel porteur plus particulièrement, un concours de création de timbre est ouvert à tous en mars/avril auprès des jeunes, adhérents ou non adhérents. En 2024, le thème en était les J.O., en 2025, ce sera « Anne Franck » : si l'essentiel des participants sont audois, rien n'empêche un enfant ou un ado habitant dans la région (ou ailleurs !) d'y participer : les modalités sont diffusées chaque année sur le site du G.P.L.R.
- ✚ Enfin, l'aide du secteur « jeunesse » de la F.F.A.P. est loin d'être négligeable : documentation spécifique, matériel pédagogique, jeux « philatéliques », coloriages pour les plus jeunes, timbres bien sûr peuvent être fournis à la demande par une équipe dynamique regroupée autour du Conseil national Jeunesse, auquel nous participons chaque année.

Alors, quelles que soient vos questionnements en la matière, sachez que la moindre initiative peut porter ses fruits, de la simple distribution d'un flyer à l'intervention auprès d'une classe. Pour cela rendez-vous sur le site du G.P.L.R. ou contact : J.L. Icher, [jl.icher@club-internet.fr](mailto:jl.icher@club-internet.fr) , délégué régional jeunesse.



Les gagnants du concours « jeunesse » 2024 lors de la remise des prix à Carcassonne.

Nous avons décidé de reporter l'initiation à la marcophilie au prochain numéro de la gazette régionale. Nous allons évoquer ce mois-ci le tarif du 1er janvier 1947.

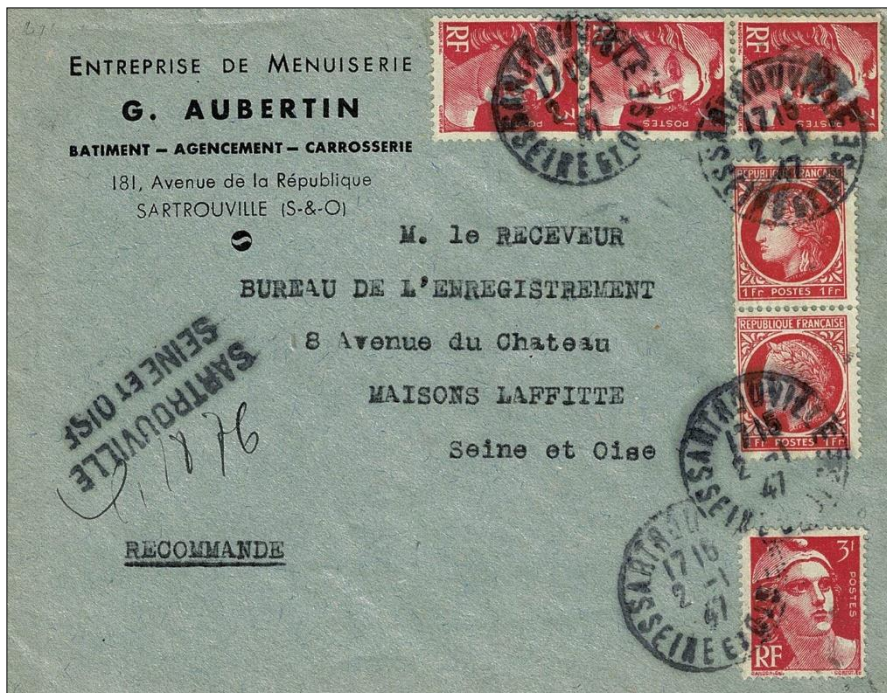
## L'IMBROGLIO DU TARIF DU 1ER JANVIER 1947

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, les tarifs français pour le courrier intérieur, qui dataient du 5 janvier 1942, ont été revus à la hausse le 1er mars 1945 et par la suite le 1er janvier 1946. Une annexe du Bulletin Officiel des postes datant du 20 décembre 1946 précise que le tarif de la lettre de 0 à 20 g pour l'intérieur sera de 5 f le 1er janvier 1947, la taxe de recommandation passant alors à 10 f, ce qui met la lettre recommandée de 0 à 20 g pour l'intérieur à 15 f. Un timbre à 5 f rose au type de la Marianne de Gandon va d'ailleurs être mis en service le 1er janvier 1947 pour l'envoi de la lettre ordinaire de 0 à 20 g.

Devant l'indignation générale, les bureaux de poste ouverts le 1er janvier vont recevoir en milieu de matinée l'instruction de baisser le port de la lettre de 5 f à 4,50 f et de baisser le port de la lettre recommandée à 14 f, la taxe de recommandation passant alors à 9,50 f. Devant le fait de ne pas pouvoir se procurer un timbre au nouveau tarif, l'événement est que le timbre au type Gandon rose à 5 f va être vendu à 4,50 f. C'est la première fois qu'un timbre-poste soit vendu en France à un prix inférieur à la valeur faciale !



01/01/1947 : Lettre de 0 à 20 g affranchie avec le 5 f rose au type Gandon vendu 4,50 f.



02/01/1947 : Lettre recommandée de 0 à 20 g à 14 f avec 4,50 f de port et 9.50 f de taxe de recommandation.

En toute hâte, on met en route l'impression d'un timbre à 4.50 f. Celui-ci sera de couleur bleu et sera distribué dans les bureaux de poste à partir du 23 janvier 1947.



20/03/1947 : Lettre affranchie à 4,50 f avec le nouveau timbre à 4,50 f émis le 23 janvier 1947.

Enfin, pour rajouter un peu de piment à cette situation, le timbre à 5 f rose sera retiré de la vente et démonétisé le 1er avril 1947.

Après cette date, ce timbre ne peut plus servir et les lettres affranchies avec ce timbre à partir d'avril seront taxées comme des lettres non affranchies à 9 f, ce qui correspond alors au double de l'insuffisance d'affranchissement (2 x 4.50 f).



12/05/1947 : Lettre affranchie avec le 5 f démonétisé encadré réglementairement au crayon rouge, taxée à 9 f au moyen de timbres au type Gerbes (taxe du double de l'insuffisance d'affranchissement).

P. Lacastaignerate

\*\*\*\*\*

## LA PROTECTION DES DROITS D'AUTEURS

La lettre ci-dessous a été présentée dans le cadre d'une exposition à la grotte Chauvet sur les sites et personnages célèbres timbrifiés en Ardèche. Cette enveloppe particulière a été acheminée en recommandée. Elle est affranchie avec le 50 F Mont Gerbier de Jonc (Ardèche) n° 843 Yvert et Tellier. Elle permet de faire enregistrer une création et identifier l'inventeur.

### 1 - Enveloppe perforée Soleau ou enveloppes d'enregistrement de brevets

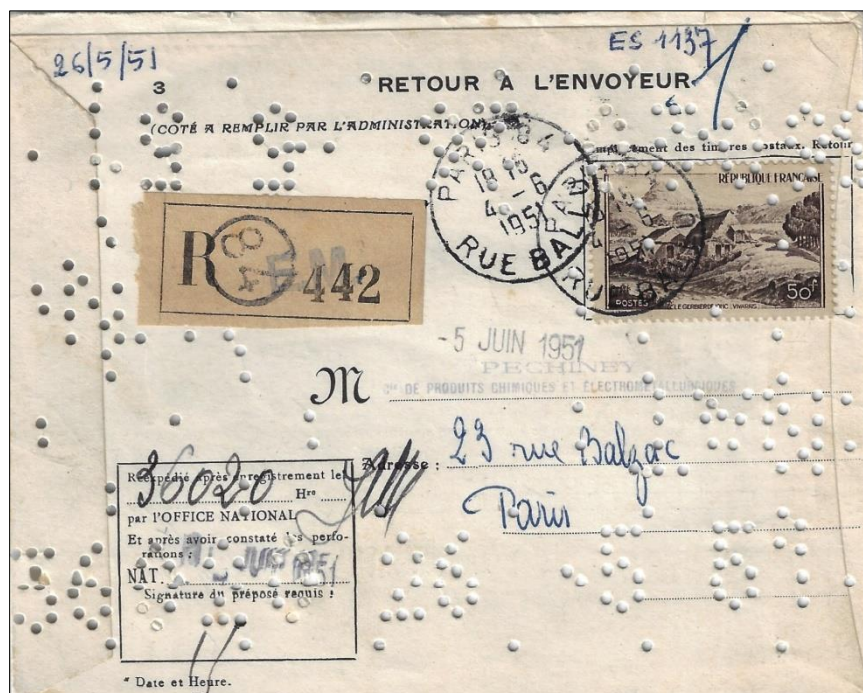
L'enveloppe Soleau (du nom de son inventeur), sans être un titre de propriété industrielle, permet de dater de façon certaine la création d'une œuvre et de s'identifier comme auteur.

Elle est constituée de 2 enveloppes attachées ensemble : sur l'une figure les coordonnées de l'ONPI (Office -aujourd'hui Institut - national de la propriété industrielle), sur l'autre l'inventeur y inscrit ses propres coordonnées.

L'inventeur décrit sa création de manière précise, en 2 exemplaires : l'ensemble ne doit pas dépasser 3 mm d'épaisseur, et ne doit pas contenir d'objets durs (trombone, agrafe...).

Il place chacun des feuillets dans chacune des enveloppes et adresse le tout en recommandé à l'ONPI : cet organisme date les enveloppes en les poinçonnant et en retourne un exemplaire au créateur.

Ce dernier doit conserver son enveloppe sans l'ouvrir, elle ne pourra l'être que lors d'un litige et devant un tribunal. En cas de contestation sur son contenu, l'exemplaire conservé par l'ONPI fera foi.



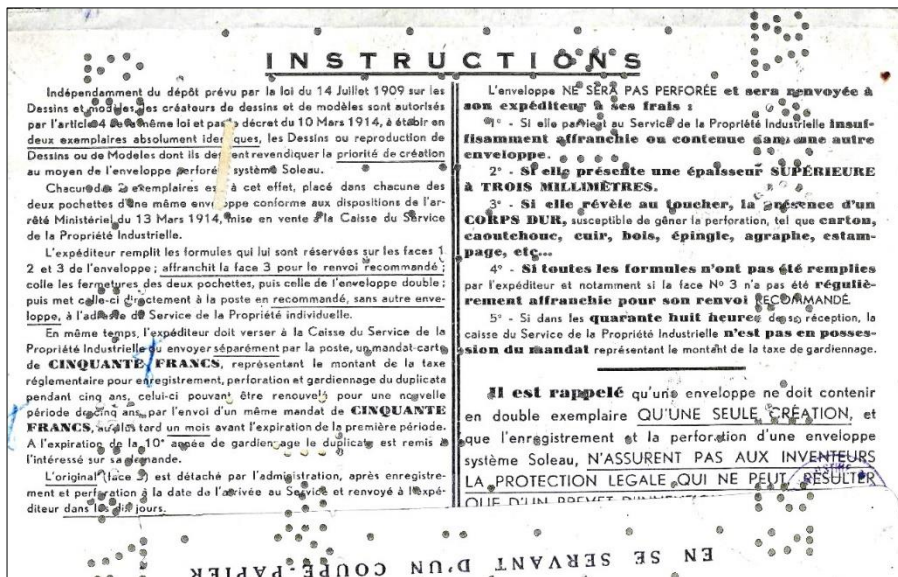
La date et le numéro insérés dans le cartouche à gauche sont repris dans la perforation.

- L'enveloppe Soleau permet de dater les idées, un concept d'entreprise ou de service (ex. livraison de pizza à domicile), des procédés, des méthodes de fabrication (ex. une recette de cuisine), une idée de création artistique (ex. une idée de livre), etc.

- Elle permet également de dater, tout en gardant le secret des projets et des inventions en cours. L'enveloppe Soleau est un moyen de preuve de création dont les formalités de dépôt à l'INPI sont peu contraignantes.

Toute personne (auteur, créateur, inventeur, etc.) voulant se constituer une preuve de création.

Plusieurs personnes peuvent déposer ensemble une enveloppe Soleau.



Verso de l'enveloppe indiquant les instructions à respecter lors du dépôt.

Le dépôt peut être effectué à tout moment. Mais pour servir de preuve, il est recommandé de le faire dès la réalisation de la création.

- soit en se déplaçant à l'INPI
- soit en la commandant sur la boutique électronique (paiement par carte bancaire uniquement)
- soit en la commandant auprès de l'agence comptable de l'INPI, à Paris ou en région.

L'enveloppe Soleau est constituée de deux compartiments : l'un pour le créateur et l'autre pour l'INPI. Il faut donc introduire dans chaque compartiment les éléments que l'on souhaite dater, c'est-à-dire une description (texte) ou une reproduction en deux dimensions (schémas, dessins, photos, etc.) de la création, en deux exemplaires parfaitement identiques.

Attention, les prototypes ne peuvent pas faire l'objet d'un dépôt par enveloppe Soleau.

Le contenu est libre de toute présentation, mais il ne doit pas gêner la perforation au laser effectuée par l'INPI, qui permet de dater l'enveloppe :

- l'enveloppe ne doit pas comporter de "corps durs" : on ne peut pas insérer, par exemple, du carton, du caoutchouc, du cuir, une disquette, une épingle, une agrafe...
- l'enveloppe ne doit pas dépasser 5 mm d'épaisseur : on ne peut introduire dans chacun des deux compartiments qu'un maximum de 7 feuilles au format A4.

Attention : si l'enveloppe Soleau ne peut être perforée, elle n'est pas enregistrée et est renvoyée à vos frais.

Une fois remplie, l'enveloppe Soleau doit être pliée et cachetée. Vous devez indiquer vos nom, prénoms et adresse aux emplacements prévus sur chaque volet.

L'enveloppe doit être transmise à l'INPI :

- par courrier, éventuellement par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse du Bureau des Dessins et Modèles de l'INPI, imprimée sur l'enveloppe.
- En la remettant directement à l'INPI, à Paris et en région.

La date qui sera prise en compte sera alors la date de réception à l'INPI de votre enveloppe.

Coût de l'enveloppe : 15 € l'unité.

Depuis 1<sup>er</sup> avril 2024, il n'est plus possible d'adresser des enveloppes Soleau papier à l'INPI.

## 2 - Enveloppe perforé d'enregistrement de dentelle

Il ne s'agit pas ici d'enveloppe Soleau mais d'une enveloppe d'un genre similaire. La fenêtre permet de dater le document contenu dans l'enveloppe. Les perforations indiquent la date : 25.10.1912

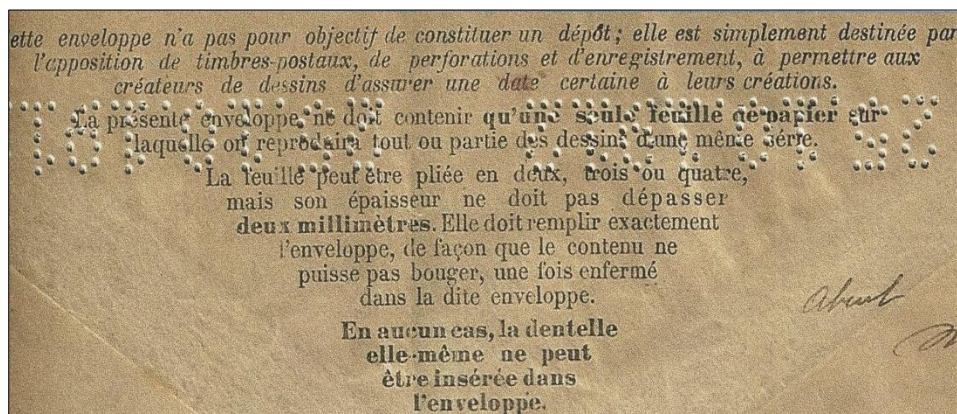


Envoi de Monsieur Miguel de Calais dans une enveloppe à trou contenant le dessin d'une dentelle, adressé au Secrétaire général de la Chambre syndicale des fabricants de tulles et dentelles à Calais, afin de garantir la paternité de son modèle.

A son arrivée, le pli était perforé, **sans être aucunement ouverte**, sur tout son pourtour par la date du jour. Ici il s'agit 25/10/1912 qui correspond à celle du timbre à date d'arrivée.

Les consignes pour utiliser ce système sont clairement expliquées au verso, tout ceci afin « de permettre aux créateurs de dessins une sécurité certaines à leurs créations. Il y avait déjà sans doute de l'espionnage industriel pour prendre autant de précautions.

Dans cette enveloppe plus que centenaire il y a donc un dessin encore inconnu...



Les perforations indiquent la date : 25.10.1912

Texte au verso de Texte au verso de l'enveloppe :

« Cette enveloppe n'a pas pour objectif de constituer un dépôt ; elle est simplement destinée par l'apposition de timbres-postaux, de perforations et d'enregistrement, à permettre aux créateurs de dessins d'assurer une date certaine à leurs créations. La présente enveloppe ne doit contenir qu'une seule feuille de papier sur laquelle on reproduira tout ou partie des dessins d'une même série. La feuille peut être pliée en deux, trois ou quatre, mais son épaisseur ne doit pas dépasser deux millimètres, Elle doit remplir exactement l'enveloppe, de façon que le contenu ne puisse pas bouger, une fois enfermé dans ladite enveloppe.

**En aucun cas, la dentelle elle-même ne peut être insérée dans l'enveloppe. »**



### Tarifs d'affranchissement 1920 - 1926

Date	0 à 20 grammes	de 20 à 50 grammes	Recommandation
1 avril 1920	0.25	0.40	0.35
25 mars 1924	0.25	0.45	0.60
16 juillet 1925	0.30	0.50	0.75
1 mai 1926	0.40	0.65	1
9 août 1926	0.50	0.75	1

Ce dernier tarif restera en vigueur jusqu'au 21 avril 1930

### Tarifs d'affranchissement 1930 - 1942

Date	0 à 20 grammes	de 20 à 50 grammes	Recommandation
21 avril 1930	0.50	0.75	1
17 novembre 1938	0.90	1.20	1.60
1 décembre 1939	1	1.30	1.60
5 janvier 1942	1.50	2	3

Ce dernier tarif restera en vigueur jusqu'au 1 mars 1945

### Tarifs d'affranchissement 1945 - 1959

Date	0 à 20 grammes	de 20 à 50 grammes	Recommandation
1 mars 1945	2	3	4
21 janvier 1946	3	4	6
1 janvier 1947	5	7	10
2 janvier 1947	4.50	6.50	9.50
1 mars 1947	4.50	6	9
8 juillet 1947	6	9	14
21 septembre 1948	10	15	25
6 janvier 1949	15	20	50
8 décembre 1951	15	25	50
1 juillet 1957	20	35	45
6 janvier 1959	25	45	60

Ce dernier tarif restera en vigueur jusqu'au 19 mai 1964 (les francs changeant le 1/1/1960)

Alain Tarbouriech

\* \* \* \* \*